

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 332

présenté par
M. Bridey

ARTICLE 42

À l'alinéa 7, après la référence :

« L. 2321-2-1 »,

insérer la référence :

« L. 2321-2-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.